

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°73-59 du 12 février 1973

accordant la nationalité dahoméenne à
M. Emmanuel ALAGBO, Instituteur à Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la déclaration du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la nationalité dahoméenne, notamment les articles 33 et 61 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n°272/PC/MJL du 11 août 1965, fixant les modalités d'application du Code de la Nationalité Dahoméenne et le décret n°72-62 du 15 mars 1972 qui l'a modifié ;
VU la requête de l'intéressé en date du 27 février 1970, ensemble les pièces réglementaires produites et le résultat des enquêtes effectuées ;
VU l'avis favorable du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité du 3 juillet 1972 ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu.

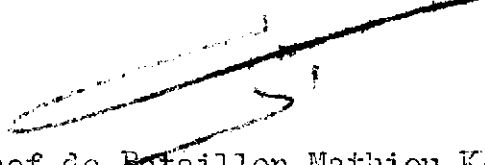
D E C R E T

Article 1er .- La nationalité dahoméenne est accordée à Monsieur Emmanuel ALAGBO né en 1942 à Kouma Adamè Klouto (République du Togo), fils de Komlan ALAGBO et de Véronique ALAGBO, Instituteur, Directeur de l'Ecole Primaire Protestante d'Akpakpa et y demeurant.

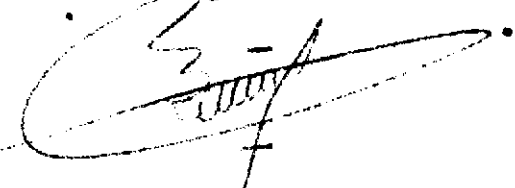
Article 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 12 février 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice et de
la Législation


Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MJL & Svces
10 - DAI 4 - DSN 4 - Ministères 10 -
SGG 4 - Intéressé 1 - Préf. Atlan. 1 -
DGC 1 IAA 2 - Gde Chanc. 1 - Dtion Stat
2 - Dtion Plan 2 - JORD 1 - DEP 2 - CNI
1 - ICF 1